

LES NÉGOCIATIONS POUR LA PAIX EN RD CONGO

Vital KAMERHE,
Président de l'UNC,
Président honoraire de
l'Assemblée Nationale.
Ancien Commissaire
Général du
Gouvernement
Chargé du suivi du
processus de paix

La République démocratique du Congo a connu beaucoup de guerres et de conflits armés et plusieurs tentatives furent initiées pour recouvrer la paix ou la consolider.

Avec ma petite expérience dans les négociations de paix en ma double qualité d'ancien Commissaire Général du Gouvernement Adjoint chargé des relations avec la MONUC et d'ancien Commissaire Général du Gouvernement chargé du suivi du processus de paix dans la région des Grands Lacs, je vais essayer de me focaliser uniquement sur les faits tels que je les ai vécus en tant que témoin, et tels que la population congolaise les a perçus au regard de ses attentes.

C'est ainsi que mon adresse va s'articuler autour de 2 points, à savoir :

1. L'aperçu historique ;
2. Les négociations de paix proprement dites.

I. Aperçu historique

01. A la suite du génocide rwandais de 1994, de triste mémoire, près de deux millions de réfugiés rwandais, à majorité des hutus, vont se déverser dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, à l'Est du pays.
02. Ces réfugiés, parmi lesquels les ex Forces Armées Rwandaises (FAR), l'armée de l'ancien président Habyarimana, étaient venus sous l'encadrement des militaires français à travers l'opération Turquoise entérinée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

03. Sous les yeux de la communauté internationale, ces militaires ,parmi lesquels les responsables du génocide au Rwanda ont traversé avec armes, munitions et argent, alors que l'ONU avait toute la possibilité de les désarmer avant leur entrée sur le territoire congolais. Bien plus encore, les Nations Unies sous l'autorité desquelles étaient placés ces hommes en armes, les ont regardés s'adonner aux entraînements militaires et au commerce des armes dans les camps des réfugiés d'où ils partaient pour faire des incursions au Rwanda, leur pays d'origine.
04. Pour éloigner cette menace que représentaient ces ex-FAR Interahamwe vis-à-vis de Kigali, il fut décidé, à l'issue d'une tripartite Zaïre-Rwanda et HCR, de leur déplacement à au moins 150 km des frontières à l'intérieur du Congo. Alors que les sites d'accueil avaient déjà été indiqués, l'ONU, prétextant le manque de moyens pour maintenir ces réfugiés, civils et militaires confondus, les a placés à un jet de pierre de leur pays d'origine.
05. Entretemps, Mzee Laurent Désiré Kabila, qui a décidé d'en finir avec le régime de Mobutu, avait minimisé les vraies intentions de ses alliés rwandais et ougandais qui, au delà du soutien qu'ils lui avaient apporté, visaient en réalité le contrôle du Zaïre et de ses immenses richesses ainsi que l'éradication de leurs groupes armés sur le territoire congolais. Une guerre donc avec deux agendas.
06. Le 27 juillet 1998, Mzee Laurent Désiré Kabila, devenu Président de la RD Congo, visiblement excédé par le comportement de ses alliés, et sous la pression de la population, a pris la décision de mettre fin à la coopération militaire entre son pays et ses deux voisins, le Rwanda et l'Ouganda. Cinq jours après, soit le 2 août 1998, s'est déclenchée ce qu'il convient de qualifier de guerre d'agression que la Communauté internationale dans son hypocrisie qualifiait de guerre interne entre Congolais, donc une rébellion.

II. Les négociations de paix proprement dites

07. Le point de départ du long processus de paix en RD Congo a été donné par le Sommet de Victoria Falls II au Zimbabwe, le 8 août 1998. A l'issue de ce sommet, le Président zambien de l'époque, Frederick Chiluba, avait été désigné médiateur dans la crise congolaise avec comme mission d'obtenir la signature d'un accord de cessez-le-feu entre belligérants.
08. Après de laborieuses et âpres discussions, l'Accord de Lusaka fut signé le 10 Juillet 1999 par les Etats impliqués dans la guerre

en RD Congo, soit respectivement, le 30 et 31 Juillet 1999 par le Mouvement de Libération du Congo (MLC) et le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), deux mouvements de rébellion alliés à l'Ouganda et au Rwanda.

Malgré la signature de cet accord, les offensives militaires se sont poursuivies sur le terrain et la guerre a continué à faire des ravages sur le plan humain, humanitaire et social.

09. Le Conseil de Sécurité des Nations Unies qui s'est rendu à l'évidence, de la menace de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la République démocratique du Congo, de l'exploitation illégale de ses ressources ainsi que des conséquences sur la sécurité et la poursuite des hostilités, a décidé de l'envoi des casques bleus regroupés au sein de la MONUC, pour une mission d'observation de paix entre les différents groupes armés, à travers sa Résolution 1279 du 30 novembre 1999.
10. Le 4 mai 2000, l'accord concernant le Statut de la mission de l'organisation des Nations Unies (SOFA) en RDC fut signé entre l'Organisation des Nations Unies et le pays hôte.
11. Pour permettre l'application de l'accord de Lusaka, un plan de désengagement des forces fut signé à Kampala le 8 avril 2000. Ce plan prévoyait le redéploiement en arrière de 15 Kilomètres dans les zones de combat où les forces étaient en contact de manière à créer un couloir de 30 Km pour le déploiement des observateurs des Nations Unies, l'objectif étant de positionner ces forces dans des positions d'empêcher la reprise des hostilités.
12. Alors que tous les espoirs étaient permis avec la signature de cet acte d'engagement, le 16 mai 2000, les armées régulières du Rwanda et de l'Ouganda, sous le commandement de leurs Chefs d'État Major respectifs, James Kabarebe et James Kazini, s'affrontent à l'arme lourde dans la ville martyre de Kisangani, causant des dégâts humains et matériels incommensurables. On a assisté à une guerre en règle entre deux États sur le territoire d'un État tiers, sans que ce dernier n'en connaisse la raison. D'où la Résolution 1304 du Conseil de Sécurité des Nations Unies demandant aux deux armées de se retirer immédiatement du territoire congolais.
13. Finalement, la Communauté internationale n'avait plus de choix que de citer, pour la première fois, le Rwanda et l'Ouganda comme pays agresseurs de la RDC, alors que pendant longtemps la thèse faussement soutenue était celle d'un conflit interne.

14. Dans le souci de rendre le processus de paix de Lusaka irréversible, le Président Thabo Mbeki de l'Afrique du Sud initia en dates du 14 octobre et du 27 Novembre 2000, le processus de Maputo réunissant autour de lui uniquement les Etats impliqués dans la guerre, à l'exception des mouvements de rébellion.
15. Au moment d'adopter le plan de démantèlement des ex-FAR Interahamwe et du retrait des troupes rwandaises, l'Ouganda ayant accepté de se retirer volontairement, le Président Laurent Désiré Kabila, excédé, va qualifier les Présidents Kagame et Museveni de chefs des Interahamwe. Et de rappeler que les Interahamwe n'étaient pas congolais et que personne ne les avait invités sur le territoire congolais. Grand incident diplomatique, le sommet se termina en queue de poisson.
16. Après cet échec de Maputo, la RDC devait choisir entre l'option militaire avec une offensive sur Pweto et l'issue diplomatique. Mzee Laurent Désiré Kabila opta pour les deux. C'est ainsi que le 03 décembre 2000, les forces armées subirent un lourd revers à Pweto.
17. C'est la signature, en date du 3 décembre 2000, des sous plans de désengagement de Harare entre les délégations de la RDC, du Rwanda, de l'Ouganda, du RCD et du MLC qui va faciliter l'adoption par le Conseil de Sécurité, en date du 14 décembre 2000, de la résolution 1341 rendue publique le 22 février 2001, prévoyant le déploiement des observateurs de la MONUC dans les zones désengagées (Lisala, Boende, Kabinda et Kabalo). C'est le point de départ de l'accalmie sur le plan militaire.
18. Le 16 janvier 2001 Mzee Laurent Désiré Kabila fut lâchement assassiné dans son bureau de travail. Ce fut un grand tournant des événements.
19. Le 6 septembre 2001, sous l'égide du Prédident Thabo Mbeki de l'Afrique du Sud, l'accord de Pretoria prévoyant le retrait des troupes rwandaises et le désarmement des ex FAR, fut signé entre le Rwanda et la RD Congo.
20. Le 30 septembre 2001, sous l'égide du Président Edouardo Dos Santos de l'Angola, l'accord de Luanda prévoyant le retrait des troupes Ougandaises et la mise sur pied de la Commission de pacification de l'Ituri fut signé entre la RDC et l'Ouganda. Malgré les recommandations des travaux de la Commission de Pacification de l'Ituri et l'Acte d'Engagement sanctionné par la signature de toutes les forces vives, l'Ituri a continué à compter ses morts. Il a fallu, à l'initiative de la France, le déploiement de l'Opération Artémis pour ramener la paix dans cette partie de la république.

21. Le 17 décembre 2002, les composantes et entités congolaises au dialogue inter congolais acceptent finalement, sous la conduite de M. Moustapha Niasse, Envoyé Spécial du Secrétaire Général de l'ONU, de signer l'accord global et inclusif qui prévoyait une transition politique de 3 ans maximum, avec à la clé la pacification, la réunification du pays et l'organisation des élections libres, démocratiques et transparentes.
22. Sous l'égide des Présidents Mbeki de l'Afrique du Sud et Edouardo Dos Santos de l'Angola, l'Accord de Pretoria fut signé en juillet 2002 avec le Rwanda et l'Accord de Luanda sur la pacification de l'Ituri avec l'Ouganda.

Grâce à la collaboration du CIAT (Comité International d'Accompagnement de la Transition) regroupant les 5 permanents plus la Belgique, l'Angola et l'Afrique du Sud, dirigé par le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, la RDC a connu pour la première fois les élections générales plus ou moins acceptables après 44 ans.

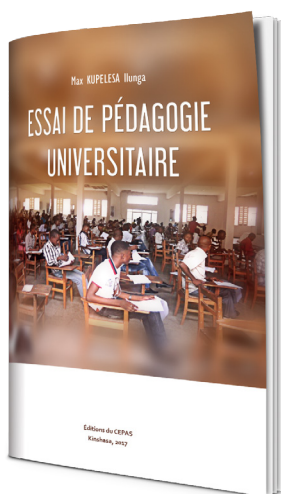
23. Il faut, cependant, noter qu'au cours de ce mandat, Nkunda Batware resté à Goma après la signature de l'Accord Global et Inclusif, déclencha les hostilités dans un nouveau mouvement nommé CNDP. Pour mettre fin à cette nouvelle rébellion, un Acte d'engagement fut signé à Goma, sous les auspices du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies.
24. Après la suppression du CIAT, croyant que les Congolais avaient acquis suffisamment d'expérience, et un relâchement de la MONUC, les élections du 28 novembre 2011 furent un chaos ; un fiasco qui a engendré une crise de légitimité et planté le décor d'une autre guerre à l'Est. C'est le M23.
25. Pour faire face à ce nouveau défi, le Conseil de Sécurité des Nations Unies, à travers sa Résolution 1925 du 28 mai 2010, a décidé de changer l'appellation de la MONUC en Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RDC, en sigle MONUSCO.
26. Entretemps, dans le but de consolider la paix, plusieurs tentatives furent initiées par la suite. Il s'agit, nous vous en épargnons les détails, de :
 - Déclaration de Dar Es Salam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs du 20 novembre 2004 ;
 - Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs du 15 novembre 2006 à l'issue de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la

- démocratie et le développement dans les Grands Lacs;
- Communiqué Conjoint de Nairobi du Gouvernement de la RDC et du Gouvernement du Rwanda sur une approche commune pour mettre fin à la menace pour la paix et la stabilité des deux pays et de la région des Grands Lacs du 9 novembre 2007 ;
 - L'Acte d'Engagement de Goma et les résolutions de la conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans les provinces du Nord et du Sud Kivu et du Programme Amani du 25 janvier 2008 ;
 - Les opérations conjointes RDC-Ouganda contre les rebelles de la Lord Resistance Army (LRA) en province orientale ;
 - L'Accord de Goma du 23 août 2008 entre la RDC et le Rwanda (opérations conjointes) ;
 - Les opérations Kimya 2 dans le sud Kivu.
27. Plus tard, le Secrétaire Général des Nations Unies initia l'Accord-cadre d'Addis-Abeba assorti de la Résolution 2098 qui a renforcé la mission de la MONUSCO par la création d'une brigade d'intervention pour neutraliser les groupes armés.
28. L'Accord-cadre d'Addis-Abeba a engagé la RDC à promouvoir les objectifs de réconciliation nationale, de tolérance et de démocratisation et la Résolution 2098 du Conseil de Sécurité des Nations Unies a prévu l'organisation d'un dialogue inclusif en RDC pour l'organisation des élections apaisées.
29. En lieu et place de l'organisation d'un dialogue inclusif, le Président de la République avait convoqué en date du 26 juin 2013 les concertations nationales qui ont été boycottées par l'opposition politique, laquelle exigeait le dialogue selon l'esprit et la lettre de la Résolution 2098 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.
30. Après plusieurs tentatives de révision de la Constitution par le régime en vue de s'éterniser au pouvoir, et voyant que la fin du mandat du Président de la République s'approchait sans l'organisation des élections, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a pris la Résolution 2277 dans laquelle il est réaffirmé le caractère inviolable de notre Constitution et impose le dialogue tout en spécifiant que l'objet de celui-ci est d'examiner les mécanismes idoines, en vue de l'adoption d'un calendrier électoral consensuel qui nous permettra d'organiser les élections présidentielle et législatives.
31. C'est dans ce cadre que le dialogue de la Cité de l'UA a été convoqué en date du 1er septembre 2016 sous la facilitation internationale de Monsieur Edem KODJO et un accord en

- est sorti en date du 18 octobre 2016 pour organiser la gestion consensuelle du pays après la fin du mandat légal du Président de la République jusqu'à l'organisation des élections présidentielle, législatives et provinciales couplées en avril 2018.
32. Il faut souligner que le dialogue de la Cité de l'UA a été boycotté par une partie de l'opposition, « le Rassemblement » et « le Front pour le Respect de la Constitution ».
 33. La Conférence Épiscopale Nationale du Congo, CENCO en sigle, sur la demande expresse du Président de la République, a pris la charge d'organiser les discussions directes entre les participants au dialogue de l'UA et les non participants en vue de dégager un consensus sur la gestion d'après la fin du mandat légal du Président de la République et l'organisation des élections.
 34. Un accord dit de la « Saint Sylvestre » a été signé en date du 31 décembre 2016, accord qui organisait la gestion transitoire du pays et l'organisation des élections présidentielle, législatives et provinciales couplées en décembre 2017.
 35. Après la signature de l'Accord, il fallait se mettre d'accord sur l'arrangement particulier pour l'organisation et la gestion de la période d'avant les élections. Et là, l'impasse persiste, du moins jusqu'au moment où nous nous adressons à vous.
 36. Ainsi, depuis l'indépendance à ce jour, en RDC on assiste à un éternel recommencement. L'histoire se répète. Juste après l'indépendance, il y a eu naissance de plusieurs partis politiques, et à l'organisation des élections, la coalition Lumumba - Kasavubu les a remportées. Ceux qui ne se sont pas retrouvés, ont créé la rébellion mullaliste et il s'en est suivi le dialogue.
 37. En 1964, il y a eu de nouvelles élections remportées par Moïse Tshombe mais Mobutu s'est imposé sur un coup d'État. Il se maintiendra au pouvoir pendant 32 ans.
 38. En 1981, treize parlementaires dont Étienne Tshisekedi et les autres ont écrit à Mobutu pour dénoncer la dérive totalitaire du Mouvement Populaire de la Révolution. Ils créeront l'UDPS (Union pour la démocratie et le progrès social) en 1982.
 39. En 1990, avec la chute du mur de Berlin et le mouvement de perestroïka, Mobutu fut obligé de démocratiser le pays en date du 24 avril. Comme la démocratisation n'était pas effective dans plusieurs pays d'Afrique, il y a eu un mouvement de conférences nationales et notamment en RDC avec la Conférence Nationale Souveraine, CNS.

40. Aujourd'hui, on se retrouve dans l'impasse à la CENCO mais entretemps, il y a des troubles par ci, par là dans le pays avec la réapparition du M23 à l'Est, le Bundu Dia Kongo dans le Kongo Central et à Kinshasa, le Kamwena Nsapu dans les deux Kasaï, les affrontements entre les pygmées et les bantous dans le Tanganyika.
41. Après la mort du leader de l'UDPS, Étienne Tshisekedi, le Rassemblement qui, selon l'Accord, devrait présenter le candidat Premier Ministre et le Président du Conseil National du Suivi de l'Accord, CNSA en sigle, connaît des difficultés sérieuses de leadership qui le mène à une impasse totale.
42. Il faudrait que le Président de la République, garant du bon fonctionnement des institutions, initie des concertations entre acteurs politiques et nous sommes bien disposés pour jouer le rôle de rapprochement de toutes les tendances. Et cela, pour permettre l'application rapide de l'arrangement particulier et de l'Accord de la Saint Sylvestre en vue de l'organisation des élections apaisées pour une alternance pacifique du pouvoir. ■

Vient de paraître aux Éditions du CEPAS !



Le livre qui comble 'un vide' sur
la Pédagogie universitaire !

**Essai de Pédagogie universitaire
(Max Kupelesa, S.J.)**

Disponible à la Librairie du CEPAS